

# Témoignage d'un député européen : Françoise Grossetête (PPE)

## Oser l'Europe, une chance inouïe

**Pourquoi a-t-on fait l'Europe et à quoi ressemblera-t-elle dans 40 ans lorsque nous fêterons son centenaire ?**



*Françoise Grossetête  
Député européen*

L'Europe s'est construite dans un siècle où des tensions graves revenaient tous les trente ans entre l'Allemagne et la France. Heureusement, quelques grandes personnalités ont trouvé une solution pour que les Européens s'assoient autour d'une table, mettent un terme à ces conflits et s'inquiètent de reconstruire l'Europe dévastée. Restait à trouver un sujet de discussion : les fondements de la reconstruction passant par le charbon et l'acier. La CECA constitue le démarrage

de notre Europe contemporaine pacifiée. Et s'il y a une vraie raison de croire en l'Europe et de se sentir vraiment européen, c'est en se souvenant que sans cette construction, nous ne serions peut-être pas ici devant ces jeunes générations à parler de liberté et de paix. Certains pays des Balkans, non membres de l'Union, sont appelés un jour à nous rejoindre car nous leur offrons la garantie d'une paix durable sur leur territoire et en échange, la garantie d'une stabilité du continent. Dans quarante ans, nous devrions avoir une Europe achevée avec les pays des Balkans qui auront rempli tous les critères d'adhésion. Quant aux frontières de l'Europe, c'est une question qui pose débat. Je suis pour une Europe politique, pour une Europe de la proximité, pour une Europe des citoyens, qui ne soit pas trop abstraite comme on le ressent actuellement avec la crise de la mondialisation. Pour atteindre cet objectif, il faut que l'Europe soit capable de prendre des décisions politiques. C'est tout l'enjeu du chantier européen en mouvement. Un point fondamental : l'Europe, en s'affirmant, doit pouvoir défendre les intérêts du peuple européen à l'échelle internationale dans un monde de plus en plus globalisé, face à des continents qui se développent rapidement. L'Europe politique pourra entreprendre des relations de voisinage avec des pays

proches comme la Russie, l'Ukraine ou la Biélorussie qui sont susceptibles de demander à entrer dans l'Union, mais dont l'Union n'a pas la capacité de les intégrer dans sa famille. Il faut également mettre en place des relations privilégiées avec la Turquie, avec les pays du bassin méditerranéen. A titre personnel, je pense que la Turquie n'est pas géographiquement dans l'Europe et ne peut donc pas entrer dans l'Union européenne. En revanche, nous devons travailler en étroite collaboration avec ce pays qui joue un rôle géopolitique très important. Je souhaite une Europe incontournable dans le monde qui soit un partenaire exportant ses valeurs souvent universelles comme, par exemple : la démocratie, la liberté, la non-discrimination, l'égalité mais aussi sur l'environnement et le social. Ces valeurs ne sont pas reconnues avec la même intensité selon les continents. C'est à nous de montrer en quoi elles sont essentielles.



## Comment s'organisent les votes au Parlement européen ?

**A** 27 pays, 785 députés et plusieurs courants politiques, les clivages et les divergences sont installés. Mais au Parlement européen, c'est la tradition du compromis qui prévaut car nous avons le sens du communautaire et de l'intérêt général européen. Nous n'avons jamais eu de groupe politique obtenant la majorité absolue. Pour le vote des textes, il faut par conséquent chercher des soutiens auprès d'autres formations politiques et convaincre ces partenaires de l'intérêt à soutenir la proposition. Cette recherche du compromis fait l'objet et la richesse du travail parlementaire en comparaison avec le fonctionnement des parlements nationaux...



Le paquet énergie-climat voté fin 2008 sous présidence française est un engagement sérieux et ambitieux de l'Europe en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Plusieurs directives ambitieuses ont été votées sur proposition de la commission européenne qui elle-même avait été saisie par la chancelière allemande qui assumait la présidence du Conseil. Ces textes concernent les énergies renouvelables, la diminution de l'émission de Co2 et des gaz à effet de serre provenant de l'industrie et des véhicules, l'efficacité énergétique. Lorsque la Commission a transmis ces directives au Parlement, plusieurs commissions du Parlement ont été saisies pour donner un avis ou, dans le cas présent pour la Commission environnement, travailler sur le fond. Ces commissions peuvent rédiger des amendements puis on passe au vote des députés en séance plénière, en première lecture. Le texte est ensuite transmis au conseil des ministres de l'environnement qui peut ne pas être d'accord avec les amendements proposés. Le Parlement fait ensuite une seconde lecture en acceptant les modifications du

Conseil ou en les refusant, en rédigeant de nouveaux amendements, via les commissions à nouveau réunies. Le Conseil vote également en seconde lecture. S'il y a un accord, le texte est approuvé. Si un désaccord persiste sur des points sensibles, les deux institutions créent un comité de conciliation représentant à parité les Etats membres (27 ambassadeurs) et 27 députés européens (à la proportionnelle selon l'importance des groupes politiques). Son travail consiste à établir un dialogue constructif permettant d'aboutir au compromis. L'exemple des directives du paquet énergie-climat est particulier puisqu'elles ont été adoptées en première lecture, ce qui est particulièrement rare...

En séance plénière, nous votons à main levée ou par vote électronique. Dans chaque groupe politique, nous avons un chargé de coordination des travaux parlementaires. Dans le cadre d'un vote à main levée, le coordinateur lève le pouce, le baisse ou fait un signe transversal pour indiquer aux députés de son groupe le sens du vote retenu. Cette indication est essentielle car nous avons tous des traductions simultanées mais par inattention et dans la vitesse des votes d'amendement, il est possible que le député perde le fil conducteur de la feuille de vote. Le vote électronique est nominal. Il est surveillé par huissiers. Enfin, on peut avoir recours au vote secret notamment pour la désignation du président de la Commission européenne et des commissaires...

## Pourquoi faut-il voter aux élections européennes ?

**A** vant 2004, nous élisions les députés sur des listes nationales présentées par les partis politiques : elles étaient composées d'apparatchiks et les régions avaient le sentiment d'être mises à l'écart. En 2004, on a décidé la création de grandes circonscriptions européennes (trop grandes à mon avis). L'abstention dans le cadre d'une élection à la proportionnelle à un tour est catastrophique. Le rôle du député européen est tout aussi important que celui du député national. Plus de 70% des lois françaises sont issues des textes européens, il faut donc ne pas se tromper sur les députés que l'on envoie au Parlement européen. Souvent j'entends dire « on ne connaît pas nos députés européens » ou encore « l'Europe, c'est loin de nous ». C'est faux. Toutes les décisions prises à Strasbourg concernent notre vie quotidienne : la sécurité des jouets, la défense du consommateur. Ces textes sont transposés ensuite au niveau national lorsqu'il s'agit d'une directive (loi) ou s'appliquent dans les six mois lorsqu'il s'agit d'un règlement.

## Le député européen ne peut-il pas être confronté au conflit d'intérêts ?

**L**e député remplit chaque année une déclaration sur l'honneur de ses intérêts. Certains collègues ont des activités dans les milieux industriels ou auprès d'ONG. Si un vote risque de conduire à un conflit d'intérêts, le député demande la parole en séance plénière et explique pourquoi il ne prend pas part au vote. C'est une question de loyauté et de transparence voulue au sein du Parlement. De même, le député doit déclarer les avantages en nature ou les cadeaux reçus dans le cadre de ses fonctions.

En France, il est interdit que les industries financent les partis politiques ce qui n'est pas le cas en Allemagne. Parfois certains députés allemands pourtant très attachés aux valeurs défendues dans un texte adoptent un comportement différent selon qu'ils sont financés ou non par tel groupe économique ou occupent tel poste dans l'industrie. Leur législation nationale l'autorise.

**...Vous avez une chance inouïe d'être européens. Sachez vivre cette chance-là, sachez la reconnaître. L'Europe possède une richesse et une diversité magnifiques. Beaucoup de jeunes sur d'autres continents vous envient...**



Les lycéens des Coteaux de Cannes



## Quelles sont les compétences de l'Europe et où se situe le niveau de souveraineté des Etats membres ?

O n ne peut pas vouloir absolument tout réglementer en Europe. Dans le traité de Lisbonne qui sera ratifié, l'Europe se verra confier plus de compétences mais dans le domaine des affaires



étrangères, chaque Etat entend garder sa souveraineté. Cette volonté logique ne nous empêche pas d'élaborer une politique européenne de défense et de sécurité communes pour faire face aux blocs géopolitiques, l'Europe devant pouvoir afficher sa capacité à défendre son territoire. Cette Europe de la défense se construira sur la base du volontariat et sous-entend aussi le soutien à l'industrie européenne de l'armement. La fiscalité relève également du domaine de la souveraineté nationale même s'il existe une demande des citoyens pour une harmonisation. Plusieurs Etats sont réticents à ce que nous préparions cette harmonisation. Avec le traité de Lisbonne, les parlements nationaux auront un rôle accru dans le contrôle du travail effectué au niveau européen et dans la surveillance de la bonne répartition des compétences...

Dans le domaine de l'éducation, l'Europe recherche à établir des équivalences entre les diplômes, mais certaines spécialités posent problème comme, par exemple dans les professions de santé. Pour devenir médecin, il faut entre 5 et 10 ans selon les Etats... on peut imaginer que la qualification ne sera pas la même. L'effort des Etats membres consistera à allonger ou réduire la durée des études. Ces aménagements se feront par étapes. Dans les domaines du droit, de la finance ou de l'économie, on a moins de difficultés. L'objectif est d'obtenir une reconnaissance des diplômes à travers l'Europe pour faciliter l'insertion professionnelle. Cette réforme des cursus constitue une valeur ajoutée. Les Etats restent souverains dans l'organisation des diplômes et sur la pertinence de les délivrer en fonction des besoins nationaux. Il est intéressant de comparer ce qui se fait à travers l'Europe et de ne pas croire que nous avons la science infuse. Découvrir les bonnes pratiques (notamment dans l'apprentissage des langues) est une nécessité. La mobilité dans la formation initiale puis tout au long de la vie, la mobilité professionnelle sont indispensables pour faciliter cette découverte.

## Nucléaire, éolien... y aura-t-il une harmonisation des politiques européennes en matière énergétique ?

L a politique énergétique européenne n'est pas intégrée aux Traités. Pourtant il faut une démarche commune parce que : la ressource peut diminuer ce qui nous contraint à la solidarité, des désaccords frontaliers peuvent surgir (Russie-Ukraine-Pologne) qui nécessitent que l'Europe acquière une indépendance énergétique. Il est évident qu'il faut diversifier les ressources. L'énergie fossile diminue progressivement. D'ici 2020, tous les pays doivent avoir 20% d'énergie renouvelable (hydrologie, géothermie, solaire, éolien) dans leur production globale (ce chiffre est de 23% pour la France qui possède une avance dans le secteur des barrages hydrauliques situés sur de grands fleuves, producteurs d'électricité). L'Europe laisse aux Etats le choix souverain d'avoir recours ou non au nucléaire. Il faut noter que le nucléaire contribue à la lutte contre le réchauffement climatique puisque sa production n'émet pas de gaz à effet de serre. La question de la sécurité des exploitations est au cœur de la prise de décision. Nous sommes là dans l'application du principe de subsidiarité.

